



N° 718
26-06-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Maintenir la pression jusqu'aux vacances

*Bonnes Vacances
à toutes et à tous*

Dossier Congrès
Tous les textes votés

La FSU en mission :

**défendre le droit
œuvrer à la paix**

Si le contexte de guerre est meurtrier en Palestine qui la subit pleinement, les conséquences existent également en Israël : effets cumulés de l'effort de guerre, maintien de la colonisation, construction du mur, sont autant d'actes qui paupérisent les populations, attisent les haines à l'intérieur même du pays. Cette situation est le terreau de tous les terrorismes et contribue fortement à la montée des communautarismes, y compris en France.



A 7 femmes de la FSU, nous avons parcouru plusieurs villes, rencontré plusieurs syndicats et associations de chaque côté de ce conflit.

Les syndicalistes israéliens (the Israel Teachers Union) expliquent la réforme scolaire qu'ils contestent : statuts, salaires, retraites. De ce côté, les politiques libérales produisent bien les mêmes effets qu'ailleurs. Sur l'avenir, ils disent espérer la paix à côté des palestiniens. Aucune relation n'existe avec les syndicalistes palestiniens. Ils nous proposent de créer les conditions de tels contacts avec les syndicats enseignants palestiniens. Ce serait bien sûr à l'honneur de la FSU de contribuer à ces premiers échanges et nous voulons relever le défi.

En Palestine, les préoccupations ne sont pas exactement les mêmes : la circulation entravée, la colonisation agressive, l'armée omni présente sont autant d'obstacles au développement de la société palestinienne. Pas un

endroit qui ne subit le préjudice d'une occupation toujours intensive. Le mur qui se déroule maintenant comme un long ruban sinueux vole encore plus le territoire dévolu aux palestiniens. Il hache des vies entières, les écoles séparent des enfants, les commerces des parents, les hôpitaux des médecins et des malades. Chaque jour, quelques mètres de murs font disparaître un peu plus un peuple et sa culture

« like chickens »...disent les palestiniens. Mais avec l'énergie farouche de ceux qui veulent vivre debout, la vie tente de s'organiser : l'éducation persiste, le sport se développe,

les associations féminines maintiennent des activités culturelles.

Dans ce contexte, notre solidarité doit être ambitieuse et effective.

Nous devons aider au développement d'un état reconnu, en soutenant le peuple palestinien et les mouvements de paix israéliens dans son droit légitime à vivre libre dans un état indépendant, dans les frontières reconnues depuis 1967.

Nous devons ré-affirmer le primat du droit international comme condition incontournable à la paix.

Porteur d'une certaine idée du sport, de la société, de la culture, nous pouvons œuvrer à la reconnaissance d'un état palestinien. A partir de nos propres savoir-faire, nous pouvons participer à des opérations de solidarité concrètes, comme celles menées par des collègues en collaboration avec la FSGT, à Hébron.

Nina CHARLIER

MUTATION

INDEMNITES DE FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE
Toutes les informations concernant ces indemnités sont disponibles sur le site du SNEP.

ATTENTION : ces renseignements ne sont accessibles qu'aux seuls syndiqués !

Mouvement COM 2005

Concernant les affectations en Nouvelle Calédonie et à Wallis et Futuna, le SNEP vient d'éditer une nouvelle documentation spéciale COM ainsi que la fiche syndicale, nécessaire aux représentants du SNEP pour le suivi de votre dossier lors de la FPM nationale prévue courant octobre.

Pour recevoir ce dossier, le demander par écrit au SNEP national en joignant 1 timbre à 0,50 € pour les frais d'envoi.

Profs d'EPS à l'épreuve de la guerre d'Algérie

Des professeurs d'EPS témoignent. Certains ont été des soldats du refus, d'autres non. Tous demandent aujourd'hui que la lumière soit faite sur les horreurs vécues en Algérie. Comment continuer à taire en effet les exactions et les tortures en Algérie, alors que l'on dénonce très largement ce qui se passe en Irak ?

Une coédition Centre EPS et Société / institut de recherche FSU, 15 €.

Vendu 12 € pour toute commande reçue avant le 1er octobre.

Renseignement au SNEP ou au centre EPS et société



Nouvelle collection « Regards sur le Sport »



" Le sport, comme le théâtre, obéit à la loi du direct. Pour satisfaire l'attente émotionnelle du téléspectateur, l'esprit critique et le temps de la réflexion s'arrêtent souvent devant la grille des programmes.

L'émotion légitime suscitée par l'événement sportif télévisé n'est pas à opposer au monde de la connaissance. Elle doit au contraire inciter à la curiosité vers d'autres savoirs, d'autres regards. "

Michel SERRES " Éloge de l'EPS "

1 DVD 60 minutes – 15 € (+ frais de port*). Réalisateur B. Pichery (INSEP)

Diffusion :

- SNEP (01 44 62 82 10)
- INSEP (01 41 74 41 50) – www.insep.fr
11, avenue du Tremblay 75012 Paris

* SNEP : 1 ou 2 DVD : 2,5 € - 3 ou 4 DVD : 4 €

* INSEP : se renseigner à l'Insep

à la Section Professionnelle du Lycée de LUISANT en Eure-et-Loir.

Dans un précédent article, nous avons dénoncé les méthodes utilisées pour " escamoter " un demi poste à la section professionnelle : 2 heures aux Bac pro au lieu de 3, l'A.S. avec des H.S. et hop ! le collègue allait faire un complément de service ailleurs. Mais il manquait aussi 4 h. au Lycée et pour les assurer un collègue venait en complément du nord du département.

Alertés par les collègues, le secrétariat départemental et le représentant SNEP au Comité Technique Paritaire Académique sont intervenus auprès de l'I.A. et du Rectorat.

L'équipe EPS a le soutien des collègues, 53 signatures sur la pétition.

Ils ont prévenu qu'ils n'accepteraient pas de compenser ce déficit par des H.S. au delà des obligations réglementaires.

Malgré cela il a fallu relancer plusieurs fois le Rectorat, poser le problème en groupe de travail en disant qu'on l'aborderait au CTPA, pour que l'on nous annonce, à l'entrée de la séance que le problème était réglé.

Si on n'est jamais sûr de gagner, même quand les textes et le bon sens sont pour nous, la ténacité est souvent nécessaire, l'administration faisant " le mort " en espérant que les collègues vont se lasser.

On pourrait dire, pour paraphraser la pub, que 100% des actions gagnées ont été menées.

Par contre, celles qui n'ont pas été engagées sont à coup sûr perdues et les collègues voient leur situation se dégrader. C'est aussi l'administration qui peut aller un peu plus loin dans la déréglementation.

Pour les collègues et le métier, il n'y a pas de " petite lutte ", ces actions sur le terrain renforcent le poids de la profession et l'action générale. Bravo !

Edito

Ne pas céder sur nos exigences

Le projet suivi par le gouvernement est simple : ne rien voir, ne rien entendre et dire l'inverse de ce qu'attend la population. A ce jeu, vendre du dialogue social est une prouesse, voire s'avérer un leurre. Ce dialogue est dans l'impasse. Le gouvernement multiplie les déclarations sur la poursuite des décisions les plus contestées afin d'asséner, de rappeler, de façon insistante, que la gravité de la situation n'est pas un élément de conjoncture mais qu'elle est sérieuse et que les solutions qu'il avance sont les seules possibles. Toutes les propositions alternatives sont rejetées malgré un large front de contestataires des plans sur l'assurance-maladie, la privatisation d'EDF ou de la réforme des retraites.

Les inquiétudes se reportent sur les bulletins de votes.

L'enjeu d'une transformation fondamentale de la société française pour coller aux normes libérales est tel qu'il justifie une forte obstination ministérielle, quitte à user les ministres en place. L'objectif est clair : les mesures mises en place doivent modifier durablement la société et de façon telle que quelque gouvernement qui lui succédera, même s'il en avait la volonté, ne pourrait que très difficilement revenir en arrière ! Voilà comment il faut comprendre cette situation particulière de discrédit profond de ceux qui tiennent les manettes, de leur entêtement et des effets escomptés à terme.

Cette stratégie peut produire de l'abattement de la part de ceux qui luttent, de la résignation de la part de ceux qui ne sont pas encore engagés, de la volonté d'en découdre là où des collectifs syndicaux fortifient l'engagement commun, du pessimisme envers l'action syndicale de façon générale.

Tout cela est compréhensible mais doit être rapporté aux conditions mêmes de la lutte. Le gouvernement, en refusant les négociations là où elles doivent être menées, porte la responsabilité de déstabiliser le paysage social. Partout où des solidarités existent, pour lui, ce sont autant de bastilles à faire tomber ! Nous devons savoir expliquer tout cela et continuer à proposer des actions, quelle qu'en soit la difficulté, la perception qu'en ont les collègues. Rien ne serait plus désastreux que de laisser penser que seules les échéances politiques valent et que nos revendications seraient nécessairement entendues par ceux qui aspirent à remplacer les équipes ministérielles en place. L'expérience nous montre trop souvent qu'il n'en est rien. Ce sont l'activité, les actions, les pressions au quotidien qui ancrent nos exigences et les portent jusque dans les programmes des partis qui proposent des changements politiques, sociaux et culturels. Sur les grands dossiers d'actualité, nous avons encore beaucoup à faire pour être bien entendus !

Sur la sécu, les retraites et contre les privatisations, la lutte continue. Et pour la prochaine rentrée scolaire, sur l'éducation, on s'y prépare !



Jean Lafontan
Secrétaire Général

SOMMAIRE

• La FSU en mission	p. 2
• Edito – Happy end	p. 3
• CDN	p. 3
• Sport scolaire – Programmes collègue	p. 5
• Forum SNEP	p. 6
• Evaluation LP	p. 7
• Pour un collège démocratique	p. 8
• J.O. – EREA-LEA – Carrières longues	p. 9
• Recrutements – Mutations	p. 10
• Assurance maladie	p. 11
• Préparation de la rentrée 2004	p. 12
• CAPN agrégés	p. 13
• Concours 2005 : Communiqué de presse FSU	p. 14

Ce bulletin contient un encart spécial congrès numéroté de I à XXIV

CONSEIL DELIBERATIF NATIONAL

Le CDN du SNEP-FSU réuni les 10 et 11 juin 2004 constate qu'à la veille de nouvelles échéances électorales (européennes) le gouvernement maintient sa stratégie de passage en force sur différents dossiers qui engagent un remodelage en profondeur de la société : casse des solidarités au niveau des retraites, de l'assurance maladie et orientation de la masse financière vers les compagnies d'assurance et la spéculation, changement de statut d'entreprises publiques avec introduction de capitaux privés (EDF/GDF, La Poste, SNCF, SNECMA), fin de non-recevoir sur les recrutements nécessaires dans la fonction publique, économies drastiques sur le budget de l'Etat, décentralisation à marche forcée, réforme de l'Etat, etc. Dans ce contexte, le SNEP à tous ses niveaux, doit amplifier la pression sur l'ensemble des fronts.

Concernant l'assurance maladie et les services publics

Il faut poursuivre et amplifier la dénonciation du caractère inacceptable des propositions gouvernementales et diffuser plus largement les propositions alternatives élaborées dans la FSU, tout en recherchant à élargir la mobilisation.

Concernant le système éducatif

Le SNEP considère que les actuels projets de textes sur l'alternance et la classe de troisième ne sauraient répondre aux exigences d'élévation des qualifications. Il poursuivra avec ses partenaires, dans la transparence et la rigueur, la réflexion pour l'élaboration de propositions pour un collège de la réussite pour tous, pour une action résolue contre l'échec scolaire et pour des mesures transitoires afin de réduire, dans l'immédiat les sorties du système scolaire sans qualification. Il interviendra auprès du ministère pour la mise en œuvre rapide de celles-ci.

Les déclarations du Ministre concernant la future loi d'orientation n'indiquent pas la volonté d'élever le niveau de formation de tous les élèves. Les moyens budgétaires réduits, la confirmation du non-remplacement des départs en retraite traduisent un souci d'économie et un manque d'ambition.

Le SNEP appelle les militants à prévoir, dès maintenant, des AG à la prérentrée, pour faire le bilan des conditions de la rentrée, s'adresser aux parents d'élèves et au public et commencer à construire un mouvement social pour l'école qui affirme les besoins éducatifs.

Le CDN mandate la direction du SNEP pour demander à la FSU la rédaction de tracts et d'affiches de rentrée sur ces objectifs. Il demande également qu'une semaine d'action soit prévue dès la rentrée.

Concernant l'EPS et le sport scolaire

Programme EPS collège

Le SNEP se prononce contre l'actuel projet de programme EPS au collège qui constitue une tentative de retour au " schéma directeur " qui avait été largement écarté il y a plusieurs années par la profession. Il conduit à faire de l'EPS une discipline fragilisée en rompant avec deux grands principes de l'enseignement secondaire français :

- Réappropriation critique d'un riche patrimoine culturel (le texte jette le doute sur son existence en EPS),
 - Clarification et précision de ce qui doit être acquis dans les activités concrètes par tous les élèves en fin de cycle d'apprentissage (ce qui est renforcé dans tous les autres programmes présentés au CSE)
- Le CDN met en garde l'administration et ceux dont elle s'est entourée : le choix qui se dessine aujourd'hui est grave. En renvoyant la détermination des compétences spécifiques à chaque établissement, les rédacteurs choisissent d'accentuer la localisation de la discipline, de la livrer à toutes les pressions et dérives possibles, de la soumettre aux disparités voire aux insuffisances des installations existantes et aux conditions horaires actuelles. L'EPS dont on a dit, à tort, qu'elle était " en miettes " sera dans ces conditions très prochainement " en poudre " !

Le SNEP mettra tout en œuvre pour dénoncer ce retour en arrière, pour organiser le débat dans la profession et élaborer, avec elle, des contre-propositions crédibles permettant d'asseoir la discipline dans le service public d'éducation.

Evaluation voie professionnelle

Le SNEP dénonce le retard pris dans l'élaboration des textes sur l'évaluation dans la voie professionnelle et le refus du ministère de rendre public un avant projet. Ces textes qui ne pourront être votés et publiés avant la fin de l'année scolaire ne permettront pas aux équipes EPS de préparer sérieusement l'année scolaire. Le retard pris relève de la totale responsabilité de l'administration et oblige à repousser à 2005/2006 la mise en œuvre de ces textes, l'année 2004/2005 pouvant ainsi être utilisée pour qu'une expérimentation soit menée et qu'un réel débat se développe dans la profession.

FPC

Le SNEP n'accepte pas la baisse drastique des moyens alloués à la FPC. Elle pénalise les enseignants en réduisant l'offre de formation et en orientant ses contenus essentiellement vers les choix institutionnels. Il rappelle son attachement au droit à la formation continue de tous les personnels.

Sport scolaire

Le CDN considère que les propositions formulées lors des Assises de 2002 doivent être réactivées, tant en direction des enseignants et acteurs du sport scolaire que vers le nouveau Ministre pour la prise en compte de nos propositions pour le développement et la rénovation du sport scolaire. La pétition " délégués de district " doit être systématiquement proposée dans les réunions UNSS de fin d'année. La réflexion ne peut se réduire à la volonté ministérielle de définition d'indicateurs de réussite dans ce secteur.

Forum pour l'EPS

Dans le cadre de la campagne pour la promotion et le développement de l'EPS et du sport scolaire et dans la continuité des diverses initiatives de colloques déjà réalisés et avec l'ambition d'en faire un événement d'ampleur, dépassant les seules questions d'ordre pédagogique, le CDN du SNEP décide la préparation et l'organisation d'un grand forum pour l'EPS, au premier trimestre 2005/2006.

EPS et santé des jeunes

Le CDN confirme, dans le prolongement du congrès national, la tenue d'une initiative sur ce thème à la prochaine rentrée. Elle prendra la forme d'une conférence de presse, fin septembre-début octobre, avec les premiers signataires. Elle s'inscrit, par ailleurs, dans la préparation du Forum pour l'EPS et pourrait donner lieu, dans ce cadre, à des initiatives décentralisées. L'appel à signature sera en mis en ligne sur le site du SNEP et publié dans le bulletin national.

Concernant le Sport

Au moment où s'ouvre la Coupe d'Europe de Football et où se préparent les JO, le CDN décide de relancer et d'approfondir la réflexion sur l'activité physique et sportive sous ses différentes formes et ses relations à l'EPS et au sport scolaire. Cela passera par un débat avec les collègues, enseignants d'EPS et professeurs de sport, par des relations plus fréquentes avec des fédérations sportives, dans le respect des prérogatives de chaque organisation. Cette question devra être un des thèmes abordés au " forum de l'EPS ".

Concernant l'emploi et les recrutements

L'argument ministériel sur les " excédents en EPS " fondant la baisse des recrutements 2004 doit continuer à être démonté : il fait peser de lourdes menaces sur les recrutements pour les années à venir et sur la préparation de la rentrée en EPS.

Il est indispensable de poursuivre la campagne contradictoire engagée sur la base de l'argumentaire diffusé par le SNEP ainsi que nos interventions avec les parents auprès de l'administration, des élus, de l'opinion et des médias.

Nous appelons les équipes d'établissements au refus collectif des heures supplémentaires et des compléments de service inacceptables, pour exiger leur transformation en postes fixes et démontrer qu'il est possible non seulement de créer des emplois mais aussi de recruter.

Dans le même temps, les responsables, à tous les niveaux, doivent être vigilants pour défendre le statut

(suite page 11)

SPORT SCOLAIRE

Reims

Après la décision du recteur de Reims de supprimer les moyens qu'il attribuait aux 27 districts de l'académie, une soixantaine de collègues se sont réunis, le 4 Juin et à l'initiative du SNEP, pour faire le point des multiples démarches entreprises et examiner les nouvelles interventions à réaliser pour que le recteur rétablisse à minima les 48 heures actuellement supprimées.

La présence et les interventions de la Directrice du service régional de l'UNSS et de l'IA IPR EPS ont permis de souligner le caractère arbitraire et inacceptable de l'initiative rectorale. La contribution du représentant du secrétariat national du SNEP a donné à comprendre les enjeux de l'existence et de la reconnaissance des districts pour le sport scolaire, les enseignants d'EPS et le service public d'éducation ; elle a également permis d'aborder les conséquences potentielles du nouveau cadre budgétaire (LOLF) pour le sport scolaire.

Malgré la période, de nouvelles interventions ont été décidées : elles doivent viser à mobiliser toute la profession, à élargir la compréhension de l'enjeu et le soutien aux revendications portées par le SNEP et les animateurs du sport scolaire. En tout état de cause, le SNEP proposera que – dès la rentrée – soient convoquées des assemblées générales départementales de tous les animateurs d'AS pour examiner la situation et prendre collectivement les décisions d'action qui s'imposeraient.

Le rectorat, qui n'a toujours pas réuni le Conseil Régional de l'UNSS (!), a finalement accepté de recevoir une délégation le 9 Juin. A cette occasion, il semble que la mobilisation ait porté et que le Recteur recule. Mais les collègues restent vigilants jusqu'à la concrétisation du retour officiel des heures.

Des groupes de travail créés

La DESCO nous a affirmé, le 8 juin, lors de l'audience accordée au SNEP, qu'elle souhaite valoriser à travers une brochure, les expériences positives du sport scolaire. Elle nous a informés de la constitution de quatre groupes de travail sur le sport scolaire :

- présidence de l'AS
- rôle des districts et des coordonnateurs de district
- suivi des MAD (durée de la MAD, évolution de carrière, ...)
- sport scolaire et l'inspection.



Le SNEP a rappelé sa position développée ces dernières années : " ni rapport Leblanc, ni statu quo ". Il considère donc que la réflexion engagée sur l'évolution du sport scolaire est intéressante et s'est dit prêt à y participer pour y développer les propositions de la profession.

Décision du CDN du SNEP

" Le CDN considère que les propositions formulées lors des Assises du sport scolaire de 2002 doivent être réactivées, tant en direction des enseignants et acteurs du sport scolaire que vers le nouveau Ministre pour la prise en compte de nos propositions pour le développement et la rénovation du sport scolaire. La pétition " délégués de district " doit être systématiquement proposée dans les réunions UNSS de fin d'année. La réflexion ne peut se réduire à la volonté ministérielle de définition d'indicateurs de réussite dans ce secteur. "

Jean FAYEMENDY

PROGRAMMES COLLÈGE :

une « relecture » qui vaut une « réécriture » ⁽¹⁾

Le dernier avatar de la longue phase d'institutionnalisation de l'EPS montre avec force des cohérences, des continuités et, en fait, très peu de ruptures entre les idées initiales des promoteurs (Hébrard, puis Pineau) et les propositions qui nous sont régulièrement faites. Au moment des lycées nous avons déjà noté cela, et l'infléchissement des positions du GTD a été dû à l'importance de la bataille que nous avons menée et à la volonté du président de l'époque de maintenir le dialogue avec le SNEP et la profession.

Les divergences entre nos positions et celle de l'institution sont aisément repérables, et portent sur la conception même de ce que doit être un programme disciplinaire. (...)

Les propositions actuelles, sont à nouveau calées sur une approche, qui a produit en son temps le " schéma directeur ". Les propositions de " relecture ", qui ont abouti finalement à une réécriture du programme collège, développent ainsi le cadre général (visée et expériences corporelles), un référentiel (les compétences de groupe) et " un enseignement organisé dans le cadre d'un projet pédagogique ". Cette vision des choses, cette présentation, est devenue en 20 ans, pour l'autorité pédagogique et parmi les gens qui gravitent autour d'une doctrine, excluant souvent a priori toute autre vision. Le problème de programmes ainsi conçus c'est qu'ils restent des IO " améliorées ", une " instruction " générale mais où, concrètement, chacun fait ce qu'il veut : la pression reste idéologique et non pratique. On comprendra que cela soit aujourd'hui en décalage complet avec les exigences de l'école : la définition d'un contrat précis entre l'école et la société sur ce qui est attendu, la définition d'une culture commune garantie pour chaque élève.

L'illusion des domaines d'action comme solution aux problèmes de l'EPS

Un dogme semble aujourd'hui également indépassable, c'est celui qui consiste à penser, depuis Parlebas, que la diversité et la pluralité des APSA est une source d'éclatement, d'émiettement, bref d'une confusion dans laquelle il faut mettre de l'ordre pour la cohérence de la discipline. Or à partir de cette conception, il faut " dépasser " les APSA ! (...) ici par les " registres d'expériences corporelles ". Pour les lycées nous avons eu dans un premier temps les " aires de compétences ", et auparavant les domaines d'actions pour les collèges (1995). (...)

On ne s'étonnera donc pas de retrouver sous une nouvelle forme cette idée dans le nouveau programme : " au collège, afin de garantir un socle culturel partagé qui dépasse la seule juxtaposition des compétences issues de chacune des APSA enseignées, les expériences corporelles devant nécessairement être vécues par chaque collégien s'organisent en quatre grands registres... "

Retenons bien cette phrase car elle dit à elle seule à la fois l'ambition illusoire et la pauvreté des propositions qui nous sont faites depuis 20 ans.

Ainsi l'organisation des expériences corporelles en 4 registres garantirait un socle culturel partagé et dépasserait la juxtaposition ! (...) Le reste devient secondaire, comme l'a d'ailleurs concédé lors de la réunion de la commission spécialisée collège le responsable de cette réécriture. Notons tout de même au passage que l'unité est malgré tout divisée en 4, et que s'il n'y a pas juxtaposition de l'ensemble des pratiques (en quoi d'ailleurs disparaît-elle concrètement puisque restent les groupes d'activités), il y a malgré tout juxtaposition des 4 champs ou registres : au plan le plus fondamental, la question de

l'unité n'est toujours pas réglée... (...) Autrement dit, on nous propose bel et bien une réduction de la diversité et de la richesse de la culture physique, en plus d'une dénaturation possible car le problème des domaines s'accroît quand on prétend " associer " des APSA à ces expériences : c'est un élément perturbateur que d'associer la natation avec l'athlétisme, le judo avec le volley... La cohérence formelle est contredite par l'expérience concrète. (...) Ceux en particulier qui se sont battus pour l'introduction de la danse artistique en EPS apprécieront aussi ce recul remarquable.



Même les acquis sont contredits

La seule constante des 20 dernières années, qui a fait consensus, c'est l'intégration des trois finalités, objectifs généraux ou (ici) visées éducatives selon les textes : développement des ressources, accès au patrimoine, acquisition de connaissances pour la vie future.

Bien qu'à nouveau mentionnées dès le début du texte, on s'aperçoit qu'elle sont en fait purement " décoratives ". En effet, dans la définition des expériences qui constituent le socle du programme, nous lisons la chose suivante : *Ces expériences se réalisent dans la pratique d'APSA ayant en commun un motif d'agir essentiel...* (...) réduit à la mobilisation des ressources, c'est-à-dire le retour exclusif à une finalité naturaliste à laquelle on " juxtapose " une maîtrise des émotions ou la résolution de problèmes.

Enfin, les compétences de groupe citées comme référence ne donnent pas souvent les meilleurs éléments pour construire les " compétences attendues ". On peut se poser la question de savoir si " réagir rapidement à un signal " (groupe des

activités athlétiques) est une compétence au sens de la charte des programmes. On peut s'étonner que ce soit une compétence " de groupe " alors qu'elle ne concerne que les courses de vitesse. On peut s'étonner aussi de ne pas la retrouver dans le groupe des activités de natation. A ce propos et toujours au chapitre des étonnements, on ne comprend pas pourquoi en natation il n'y a aucune référence à la performance mesurée, alors qu'elle est bien dans le " registre des expériences où le but est de mobiliser ses ressources pour produire une performance la meilleure possible mesurée... ". Serait-ce la preuve que le mode de classement n'est pas pertinent ? Les " connaissances " décrites dans les tableaux n'en sont pas (" la manière de tenir des engins " par exemple, est-ce une définition de connaissance ?) Tout au plus s'agit-il de thèmes d'études. Cela laisse planer une ambiguïté totale sur la nature des savoirs décrits (savoirs d'action, savoirs déclaratifs ?) L'ensemble des propositions des compétences de groupe se révèle finalement très " techniciste " : puisque l'on a retiré le sens de la soi-disant compétence, il ne reste que la " motricité ", ne posant que rarement les problèmes adaptatifs essentiels de l'activité proposée. (...)

Pour terminer il faut constater que l'éducation physique tourne ainsi le dos à la démarche de l'ensemble des autres programmes qui, eux, reconnaissent la valeur du patrimoine constitué dans leur discipline, et définissent les acquisitions concrètes visées. (...)

D'un côté le programme laisse complètement de côté des contenus concrets, de l'autre les fédérations sportives s'apprentent à formuler ce que l'institution refuse de faire. Toute l'histoire originale de l'EPS en France, exigeante sur le mariage des objectifs éducatifs avec des contenus pertinents est remise en cause. Avions-nous besoin d'une telle fragilisation ?

Christian COUTURIER

(1) Le document entier est disponible sur notre site www.snefpsu.net

UN GRAND RENDEZ-VOUS POUR L'EPS ET SPORT SCOLAIRE !

Le conseil national du SNEP a pris l'engagement d'organiser un grand rassemblement, sous forme de forum pour le développement de l'éducation physique et du sport scolaire. Jusqu'à présent, les colloques que nous organisons étaient centrés sur un thème particulier (les contenus, les installations sportives...). Il nous a semblé nécessaire de dépasser ce cadre pour proposer à la profession une rencontre d'une autre nature, plus ambitieuse, plus revendicative, tout en gardant des exigences de réflexion de haut niveau. La forme la plus appropriée pour offrir à chacun des lieux d'information, de rencontres, de débats, de conférences, de manifestations culturelles semble être celle d'un

forum. L'éducation physique et le sport devraient y être représentés dans toutes leurs dimensions et déboucher sur la proposition d'un véritable plan de développement. Nous solliciterons des partenariats multiples pour organiser cette manifestation. Un grand rendez-vous donc, qui demandera une implication importante de l'ensemble du SNEP tout au long de l'année qui nous sépare de l'échéance retenue, novembre 2005. Un grand rendez-vous professionnel, politique, social, culturel et scientifique. Un grand rendez-vous festif aussi : notez déjà auprès de vos amis et familles que vous serez à Paris à cette période !

Christian COUTURIER

Un billet de ...bonne humeur !

"équipements" = 1er stage EPS qu'ait connu notre département campagnard ! ... 35 inscrits sur les 80 collègues éparpillés dans le périmètre des 80 km autour de LA piscine couverte du département !

L'enjeu était grand de répondre aux attentes de tous ces profs, mais la

consciencés et bousculer nos idées...) ont fait que ce stage fut une réussite et aura, sans aucun doute, insufflé sur le Gers une bouffée de dynamisme et une envie de se battre pour notre métier.

Après ces 2 jours, nous nous sommes tous sentis des ailes et nous



motivation du bureau départemental bravant le récent désert syndical, associé au talent (mais oui!) de Jean-Paul Tournaire, qui a su jouer tous les rôles (informer, aider, titiller nos

serons, je pense, prêts à faire beaucoup pour défendre nos convictions...

Isabelle, secrétaire débutante SNEP Gers

Evaluation en LP

Une mise en place repoussée à 2005/2006 ?

Lors de l'audience du SNEP avec la DESCO le 8 avril, nous avons demandé où en est le dossier de la transformation des examens de la voie professionnelle.

La DESCO a confirmé le retard pris, ne nous a donné aucune explication plausible sur les raisons de celui-ci (la co-évaluation poserait problème, de quel ordre ? On ne saura pas !).

Le texte ne sera pas soumis au CSE (conseil sup.de l'éduc.) du 24 juin, peut être en juillet " si un CSE est convoqué ", sinon ce sera en septembre !

La DESCO refuse toujours de nous communiquer un avant projet, nous n'avons donc rien de neuf par rapport à ce que nous avons écrit, mi-mars, dans le bulletin 711 !

Ce retard pris dans l'examen des textes par le CSE et leur publication au BO, de l'entière responsabilité de l'administration, le refus de diffuser un avant projet auprès de la profession et des organisations représentatives sont insupportables.

Le SNEP considère dans ses conditions qu'il n'est pas possible de demander aux équipes pédagogiques d'appliquer à la rentrée 2004 de nouveaux textes inconnus avant le départ en vacances. La DESCO s'interroge elle-même sur le report de l'application à 2005/2006. Nous considérons que ce serait là une mesure de sagesse, qui permettrait aux enseignants d'EPS concernés de débattre des nouvelles procédures d'évaluation aux CAP, BEP et BAC Pro., de les expérimenter pendant l'année 2004/2005. En cas de problèmes repérés, un CSE en avril 2005 pourrait ainsi apporter des modifications conformes aux vœux des collégiés.

Serge CHABROL

Pour un collège démocratique

Le récent rapport du Haut Comité d'Evaluation sur l'Ecole, confirme l'exigence de qualification pour les années à venir. Il fait de l'accès du plus grand nombre aux divers baccalauréats un enjeu fondamental de la formation personnelle de tout citoyen et du développement économique, social et culturel de notre pays.

Or, 30 000 élèves quittent chaque année le collège sans qualification. Le collège " unique " d'aujourd'hui est donc en relatif échec, il laisse trop d'élèves sur le bord de la route. De plus, 7% des élèves de 3e (hors SEGPA) sont scolarisés dans des classes spécifiques et échappent au tronc commun de formation.

Le SNEP considère que l'échec scolaire, qui se révèle dès la scolarisation à l'école primaire, s'accroît ou se forme aussi au collège, se prolonge dans les lycées et dans les premiers cycles universitaires, doit être éradiqué dans les années qui viennent. Dans cette perspective, dans dix ans, tous les élèves du collège devraient achever un cursus commun jusqu'en 3e et s'orienter positivement vers une des voies : professionnelle, générale, technologique. Ce socle commun de savoirs et de compétences devrait pouvoir comprendre une certaine diversification à condition que celle-ci ne soit pas en fait une pré-orientation précoce.

Une vraie réforme devrait d'abord commencer par la réaffirmation d'une telle ambition nationale globale pour la formation des jeunes français. Elle devrait ensuite déclarer la " guerre " à l'échec scolaire dès l'école primaire et annoncer la mise en place d'un dispositif systématique et conséquent de suivi et de traitement de la difficulté scolaire. Elle devrait préciser les moyens humains et financiers nécessaires, les efforts

de formation et de recherche qui s'imposent.

Dans l'immédiat, des solutions urgentes doivent être trouvées pour des élèves qui sont en grande difficulté. A Perpignan, la FSU s'est prononcée pour l'expérimentation de cycles spécifiques individualisés en LP visant un public restreint d'élèves âgés et volontaires. Pour autant celle-ci ne peut qu'être transitoire au regard des besoins de qualification évoqués précédemment. Le " transitoire " qui est nécessaire aujourd'hui ne doit pas hypothéquer le collège nouveau qui s'impose. Là est toute la difficulté d'une réforme du collège.

Deux projets nous sont soumis actuellement : celui sur la classe de 3ème et celui sur l'alternance au

rentiel avec la LV2. Son contenu actuellement très flou devrait être défini. Le risque, pour les élèves, d'être exclus d'une partie des savoirs scolaires est réel. Cet enseignement, en particulier dans la formule option lourde, risque bien d'être une occasion de se délester des élèves en difficulté ou " difficiles ", essentiellement vers des stages en milieu professionnel. Nos craintes sont d'autant plus justifiées que n'a pas été reprise dans le texte ministériel la proposition du Recteur Bloch de limitation des stages à un maximum de trois semaines.

De même, le dispositif dérogatoire d'alternance, pose problème puisqu'il concerne les élèves à partir de la classe de 4e, qu'il n'est pas suffisamment piloté par les inspec-



collège. Ils ne s'inscrivent pas dans l'hypothèse volontariste que nous définissons.

Le premier affirme certes la nécessité de mettre en place une seule classe de troisième et de concevoir une culture commune pour tous les élèves de cet âge. Mais la diversification proposée contredit en partie cette volonté et joue le rôle de pré-orientation. Un enseignement de découverte professionnelle serait créé et devrait remplacer les actuelles troisièmes d'insertion, technologiques, pré-professionnelles, préparatoires à la voie professionnelle. Nous contestons le marquage social de celui-ci, en particulier lorsqu'il serait concu-

rements académiques et ne donne pas lieu à des précisions en terme d'horaires, de contenus et d'encadrement. Pour nous, il ne saurait concerner que des élèves de 3ème, volontaires, en très grande difficulté et en décrochage scolaire ; la priorité devrait être accordée à l'alternance en LP. Il ne peut relever de l'autonomie des établissements.

Rien dans ce qui est annoncé par le Ministère ne va dans ce sens. Ses propositions actuelles tant sur la nouvelle classe de 3e que sur l'alternance ne peuvent être que repoussées.

Alain BECKER
Serge CHABROL
Michel FOUQUET

CELUI QUI CROYAIT AUX J.O., CELUI QUI N'Y CROYAIT PAS...

Les Jeux Olympiques sont-ils en 2004 un événement que les enseignants d'EPS ou les professeurs de sport peuvent considérer comme une référence dans leur réflexion sur l'évolution du sport et plus généralement des pratiques corporelles et sportives ? Faut-il conseiller aux jeunes dont nous sommes responsables de l'éducation physique et sportive, de regarder les J.O. ? Faut-il leur donner, ou en tout cas essayer de leur donner, des clefs pour comprendre le sens de cet événement mondial ? Les J.O. ne représentent-ils pas une opportunité de travaux pratiques sur le projet culturel et social de la profession, développé par J. Rouyer lors du Congrès de Montargis en 1995, et qui propose, entre autres, de "contribuer à l'existence d'un sport humaniste et émancipateur", "d'être des militants culturels et sociaux du XXI^e siècle, à partir d'un regard critique sur l'ordre social existant", et de "mettre en œuvre une alternative citoyenne." ?

Doit-on à l'inverse barrer d'un trait de plume toute référence aux J.O. au prétexte des multiples évolutions qui peu à peu transforment l'esprit olympique initial (acceptons l'hypothèse que celui-ci puisse être un modèle) et font des J.O. une foire sportive exploitée par la ville sélectionnée, le CIO et surtout les grandes firmes qui en ont acheté l'image, en l'occurrence les cinq anneaux olympiques et les symboles qu'ils véhiculent, à des fins purement commerciales ? Syndicat de l'éducation physique et de ses enseignants, le SNEP se doit de dépasser, vis-à-vis du sport, y compris du sport de haut niveau et donc des J.O., à la fois l'angélisme et la diabolisation :

- Oui, il y a les soupçons et souvent même les preuves d'un dopage qui touche les sports et les athlètes sans frontières sportives ou géographiques, même si certains sports, certains pays sont, semble-t-il, plus perméables au phénomène et ne montrent pas un réel acharnement dans les contrôles et la lutte contre. Qui pourra regarder un seul podium des Jeux sans un doute sur la "propreté" des médaillés ? Mais est-ce naïveté de penser qu'il y aura aussi des participants, des finalistes, des médaillés non dopés ? Et que pour celles et ceux-là, ces J.O.-là représentent le but de toute une carrière sportive, la récompense, même sans médaille. L'important peut encore être de participer après des centaines d'heures et des années d'entraînement.

- Oui, l'intrusion de l'argent, avec en particulier l'inflation des droits TV, et l'introduction officielle du sponsoring fait des Jeux une entreprise commerciale de toute première importance.

Des marques comme Coca-cola achètent les valeurs de l'Olympisme. Ce transfert d'honorabilité fait entrer les Jeux dans une spirale vicieuse qui leur fait courir le risque d'une dévalorisation, voire d'une perte totale de ces valeurs. Ainsi, ces enjeux financiers qui s'imposent, les contrats particuliers des athlètes ou des équipes, le nationalisme-chauvinisme toujours prégnant contribuent à asseoir l'idée que "la fin justifie les moyens", quitte à tirer un trait sur la "pureté olympique"...

Dans ses chroniques sur les JO, sur France-culture, Albert Jacquard préconise l'abandon de la lutte contre l'autre au profit d'une lutte exclusive contre soi-même. Si l'on ne peut que s'accorder sur le constat des dérives de l'Olympisme et plus généralement du sport de haut niveau, si, de même, on ne peut accepter que la compétition à tout crin et son cortège d'effets pervers deviennent le seul mode de relation sociale reconnu et valorisé, on ne peut suivre A. Jacquard sur cette orientation qui représenterait la fin du sport comme activité de rencontre d'hommes et de femmes au profit de pratiques physiques individualisées. Le sport, c'est de la compétition physique institutionnalisée et réglementée, entre les hom-



mes et les femmes qui choisissent telle ou telle activité ; Norbert Elias y a vu une prise en charge sociale euphémisée de la violence. Mais le sport, ce n'est pas seulement la compétition, qui n'en est que la partie finale et médiatisée. La lutte contre soi-même préconisée par A. Jacquard, c'est l'essence de l'entraînement sportif, qui prend sens avec la perspective de la compétition. Soyons lucides sur la critique des dérives, exigeants sur les fondements de notre engagement ; c'est ainsi que nous pourrons jouer, à notre place, face aux adultes de demain, notre rôle d'enseignant d'EPS.

Michel FOUQUET

1. On peut les écouter sur internet : (<http://www.radio-france.fr/chaines/france-culture2/emissions/jacquard/archives.php>), semaine du 10 au 14 mai 2004.
2. Elias Norbert, Dunning E, Sport et civilisation. La violence maîtrisée, Fayard, 1994 pour l'édition française.

Rencontre avec J.-F. LAMOUR

C'est au moment où le MJSVA connaît une période de transition liée à sa restructuration que la FSU a rencontré le ministre.

Nous apprenons peu de choses sur les incidences de la politique de réforme de l'Etat sur les structures de ce ministère ; visiblement il y a une tentative d'échapper à un démembrement, mais qui n'apparaît pas convaincante lorsque nous apprenons, le lendemain, que des rapprochements avec des services, sont mis en place dans les préfetures et dans des conditions qui n'ont jamais été négociées ! Il est clair que de nouvelles impulsions sont à trouver dans la mesure où la politique de formation est confrontée aux exigences des partenaires sociaux (organisations de salariés et employeurs) et que le droit commun peut produire une totale marginalisation

de ce ministère sur cette question.

Dans l'immédiat, nous avons contesté l'instruction relative à l'organisation des contrôles dans les centres de vacances, non pas en récusant le fait que les questions de sécurité n'avaient pas lieu d'être, mais que celles-ci devaient être exercées par les corps recrutés à cet effet en même temps que les corps techniques et pédagogiques devaient pleinement

conduire les missions relatives à leur statut. Concernant le conflit sur les qualifications relatives à l'emploi sportif, le SNEP a dit combien, tant le ministre de l'Education que le Ministre des Sports, en refusant de donner satisfaction aux étudiants, prenaient le risque de voir ressurgir ces questions et les mouvements d'étudiants dans un proche avenir. La rédaction du projet de décret laisse encore trop d'incertitudes sur la garantie de reconnaissance des qualifications STAPS. Nous avons réaffirmé l'urgence de coopérations entre les deux ministères ainsi que d'un débat approfondi sur ces questions. Le ministre agacé par cette question, qui lui tient à cœur nous a-t-il dit, doit rouvrir rapidement le chantier des équivalences qu'il avait laissé en attente.

Le sentiment demeure que la jonction entre ces deux secteurs est loin d'être garantie.

EREA-LEA

Des revendications légitimes

Deux types d'EREA-LEA existent : les plus nombreux, en charge de " cas sociaux difficiles " et de " retard mental léger et déficient intellectuel " dont la scolarité débouche généralement sur un CAP ou BEP, ceux en charge " d'handicapés moteurs, visuels et auditifs " qui débouchent sur toutes les voies de formation de lycée. Il faut ajouter les établissements cures et post cures, généralement liés à un hôpital.

Des conditions de travail variées :

Sur les EREA-LEA sont affectés un ou des enseignants d'EPS. Une enquête menée par le SNEP en



2001 a mis en évidence que l'autonomie des établissements dans la gestion des horaires aboutit à de grandes disparités ! (Il n'y a pas de grille horaire nationale officielle). En ce qui concerne les installations, nombre d'EREA-LEA ont de grandes difficultés pour obtenir des lieux de travail corrects.

En terme d'indemnités, les enseignants exerçant en EREA-LEA, qui travaillent avec un public difficile, sont défavorisés par rapport aux collègues exerçant en ZEP, REP et établissements sensibles : indemnité de sujétion spéciale bloquée et plus faible, pas de NBI. Le SNEP revendique une revalorisation de l'ensemble des catégories d'enseignants d'EPS s'appuyant sur leurs statuts. Il est légitime que les collègues exerçant en établissement difficile puissent aussi percevoir des indemnités liées à leurs conditions d'exercice. Celles-ci doivent être harmonisées pour l'ensemble des établissements concernés dont les EREA-LEA et ne pas être concurrentielles des autres revalorisations.

La fonction de professeur principal est refusée aux enseignants d'EPS (et donc la part modulable de l'ISO) sous prétexte que les sections doivent être suivies par un professeur des écoles spécialisé. Les enseignants d'EPS doivent pouvoir être PP, comme dans tout autre type d'établissement.

Enfin en terme de mouvement, il n'y a plus de mouvement particulier, ces établissements sont classés en PEP 2, ce qui signifie qu'on ne peut y être affecté que si on l'a demandé (sauf si formulation " tout poste dans la commune, groupement de commune, zone géographique ou le département " en n'excluant pas les PEP).

Nous revendiquons un retour à un mouvement spécifique permettant à des collègues particulièrement motivés de demander et d'obtenir en toute connaissance de cause ces établissements restant souvent vacants à la suite du mouvement intra.

Actuellement, les collègues qui y sont affectés, souvent sans l'avoir réellement choisi, sont privés des " avantages " accordés aux collègues d'établissements difficiles. Le SNEP rappelle qu'il est opposé à la multiplication des situations particulières en terme de bonifications pour le mouvement, qui opposent les collègues entre eux. La pénibilité de l'enseignement dans un certain nombre d'établissements devrait être traitée par des conditions de travail améliorées et reconnue par des bonifications d'ancienneté de carrière. Mais tant que sont accordées des bonifications pour le mouvement aux collègues exerçant dans les établissements difficiles (à défaut d'une affectation par un mouvement spécifique pour les EREA), il n'est pas admissible que ceux affectés en EREA-LEA en soient exclus. Nous ré-intervenons sur l'ensemble du dossier auprès du Ministère.

Sophie DUQUESNE
Serge CHABROL

Carrières longues : copie à revoir

Lundi 7 juin, les 7 fédérations de fonctionnaires étaient conviées au ministère de la fonction publique pour une première réunion sur la mise en place d'un dispositif concernant les carrières longues dans la fonction publique. Jugeant " inacceptables " les propositions gouvernementales formulées, elles ont décidé de quitter la séance.

Cette première rencontre visait à transposer au niveau de la fonction publique le nouveau droit institué par la réforme des retraites qui permet le départ anticipé des salariés ayant commencé à travailler très jeunes.

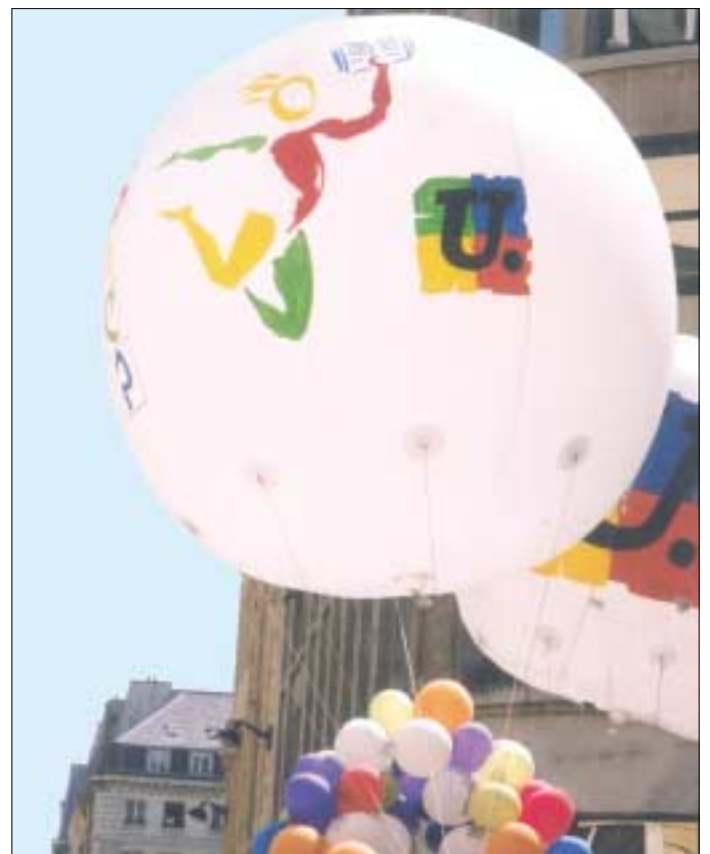
Les propositions formulées par le gouvernement excluaient de fait la plupart des personnels qui pouvaient y prétendre. En effet, ne pouvaient partir au 1er janvier 2005 à l'âge de 59 ans ceux qui avaient travaillé avant 17 ans et qui remplissaient les conditions de 42 annuités de cotisations tous régimes

confondus dont 37,5 annuités dans la fonction publique. Ce n'est qu'à compter du 1er janvier 2008 que serait offert à ceux ayant commencé avant l'âge de 16 ans la possibilité de partir à 58 ans.

Les propositions formulées sont donc plus exigeantes que celles du privé qui pourtant étaient déjà restrictives. Selon l'INSEE, environ 30 000 fonctionnaires pourraient être concernés si les mêmes dispositions du privé s'appliquaient au public.

Les 7 organisations syndicales dans un communiqué commun rédigé à la sortie de séance ont dénoncé les propositions inacceptables et " exigent que le gouvernement soumette des propositions sérieuses, permettant au personnel de la fonction publique qui ont commencé à travailler jeunes de bénéficier de mesures de départ anticipé ".

Dominique DELIGNY



Quel cynisme et quelle honte !

Philippe MARINI, rapporteur au budget au Sénat.

" Pensez-vous qu'il faille aller plus loin dans la baisse du nombre de fonctionnaires ?

Oui, il faut aller au-delà de ce que nous faisons aujourd'hui... Il faut, en 2005, doubler, voire tripler, le rythme de réduction des effectifs de la fonction publique " .

La réduction des recrutements dès cette année et l'abandon d'une programmation d'emploi des titulaires compromettent gravement l'avenir des étudiants diplômés.

Le niveau des recrutements de nouveaux professeurs et agrégés d'EPS est un enjeu essentiel qui concerne à la fois la place et le développement de l'éducation physique et du sport scolaire dans le système éducatif et les conditions de travail et d'emploi des personnels.

Alors que les étudiants ont mené une mobilisation importante pour exiger une augmentation significative des recrutements au CAPEPS cette année, la campagne ministérielle relayée par les rectorats " goûtez à l'enseignement, devenez vacataires " est proprement scandaleuse. Après des années de promotion sur le thème " enseignant et si l'avenir c'était vous ? ", condamner des milliers d'étudiants au chômage ou à entrer dans le métier par la précarité est honteux ! Le SNEP continue à exiger des recrutements supplémentaires pour 2004 et à faire valoir les besoins en enseignants d'EPS titulaires dans tous les niveaux d'enseignement et de formation.

Dominique DELIGNY

Goutez à l'enseignement

Une excellente préparation pour le CAPES et le master d'enseignement

5 thématiques de spécialité par semestre
2000 heures de cours
8 mois de formation, le soir
30,00 Euros (hors de France)

Enseignants, aides-éducateurs, Devenez VACATAIRES

Inscrivez vous sur internet www.ac-creteil.fr/rectorat/recrut
ou sur mailtel 36 14 CRETEL, mot clé RENIS

MUTATIONS INTRA :

Faire respecter le statut des professeurs d'EPS !

Prétextant un " surnombre " de professeurs d'EPS, la recteur de Martinique a manifesté son intention d'aiguiller les collègues nouvellement nommés dans son académie vers d'autres emplois, notamment ceux de CPE !

Informés par le S3 du SNEP, certains ont déjà réagi en manifestant fermement auprès de la recteur leur attachement à leur statut et en exigeant que leur qualification et leurs compétences soient utilisées au bénéfice de l'éducation physique et sportive de tous les collégiens et lycées de l'académie.

Il convient de rappeler les termes de l'article 4 du décret 80-627 du 04.08.80 : " les professeurs d'EPS participent aux actions d'éducation, principalement en assurant l'enseignement de leur discipline dans les établissements de second degré, dans les établissements d'enseignement supérieur et dans les établis-

sements de formation du MEN. (...) Ils participent à la formation, l'entraînement et l'animation sportifs " .

Et comme l'ont précisé les interprétations constantes, les actions d'éducation ne relevant pas " strictement " de l'enseignement de leur discipline et de l'animation du sport scolaire concernent la participation aux conseils de classe, surveillance des examens, évaluation des élèves, ...

La recteur serait mieux inspirée à rétablir les moyens supprimés à l'EPS, à permettre le dédoublement des classes ou groupes surchargés sans oublier le remplacement des enseignants d'EPS. Il y a là des gisements d'emploi pour les collègues titulaires, soucieux de ne pas être détournés du métier qu'ils ont choisi et pour lequel ils ont été recrutés par le MEN.

Jean FAYEMENDY



FEDERATION NATIONALE DES FRANCAS

10-14, rue Tolain, 75980 PARIS CEDEX 20

Plusieurs postes de Délégués sont encore vacants pour la prochaine rentrée.

Ceux-ci sont à pourvoir par des enseignants premier ou second degré, ou des fonctionnaires de l'Education nationale en position de détachement ou de mise à disposition.

Départements concernés :

Département	Région	Coordonnées région
Côte d'Or	Bourgogne	6, rue du Golf, 21800 QUETIGNY
Gard (non délégué)	Languedoc Roussillon	27, rue Lafeuillaude, 34070 MONTPELLIER
Gironde	Aquitaine	113, rue Joseph Faure, 33100 BORDEAUX
Isère Loire atlantique (à confirmer)	Rhône Alpes Pays de Loire	47-49 rue Henri Barbusse, 69600 OULLINS 37 rue de la Tour d'Auvergne, BP 36507 44265 NANTES CEDEX 2
Sarthe	Pays de Loire	37 rue de la Tour d'Auvergne, BP 36507 44265 NANTES CEDEX 2

Les demandes de renseignements complémentaires ou les candidatures doivent être adressées au Délégué régional à l'adresse ci-dessus.

ASSURANCE MALADIE

le gouvernement persiste...

Bien sur, le système d'assurance maladie doit évoluer. Il doit mieux répondre aux besoins qui vont continuer d'augmenter, garantir des soins de qualité, assurer un financement équitable et solidaire.

Or, P. Douste Blazy poursuit une réforme engagée depuis plusieurs mois en "catimini"

- Baisse du taux de remboursement de certains médicaments,
- Augmentation du forfait hospitalier, du tarif des consultations,
- Projet hôpital 2007, offensive de privatisation, qui consiste à gérer comme une entreprise, à faire appel à des capitaux privés pour financer équipements et investissements lourds et passer à la tarification à l'acte (passage en force par ordonnances ?)

Le projet de loi reste sur une logique essentiellement comptable, en transférant en grande partie les charges vers les assurés.

Il enchaîne avec des mesures dites de "responsabilisation" :

- Chasse aux arrêts de travail,
- Révision des remboursements des soins à 100%,
- Franchise de 1 euro par consultation (non pris en charge par la complémentaire)
- Augmentation du forfait hospitalier de 1 euro par an jusqu'en 2007,

- Augmentation de la CSG (retraités et salariés...)

- Prolongement de la CRDS au-delà de 2014, qui ne modifie nullement le contenu régressif de la réforme.

Au lendemain des manifestations du 5 juin, le Ministre annonce quelques aménagements. La dispense de l'euro lors de la visite chez le médecin pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 16 ans.

Pour se rallier certains syndicats (CFDT, CFTC) et la mutualité, il propose l'acquisition d'une complémentaire santé (150 euros par personne et par an par crédit d'impôts ou aide) pour ceux qui ne peuvent bénéficier de la CMUC (couverture maladie universelle complémentaire) en raison de l'effet de seuil (revenu trop élevé). Cet aide ne peut être suffisante pour obtenir une couverture satisfaisante. Ne serait-il pas

plus judicieux, comme le propose la FSU, de garantir une assurance maladie obligatoire plus importante tendant vers la gratuité ?

Le développement d'un système de complémentaires risque d'ouvrir la porte aux assurances privées, d'autant plus que dans la "gouvernance" pour encadrer les dépenses, elles entrent dans "l'union des complémentaires" avec les mutuelles et les institutions de prévoyance.

Si les syndicats et la mutualité se targuent de défendre une assurance maladie solidaire en refusant "la culpabilisation des assurés, les projets de déremboursements, de franchise, l'étatisation comme la privatisation de la sécu",



lors de la consultation de la CNAM, les avis émis sur le projet de loi (CGT : contre, CFDT, Mutualité, UPA, 3 personnes qualifiées : pour, CFTC : abstention, FO et CGC : refus de vote) montrent qu'il y a un profond désaccord entre ceux qui veulent une autre réforme et ceux qui proposent des aménagements.

83% des français (sondage CSA pour la CGT) veulent défendre la sécurité sociale ! Mais les mobilisations sont encore insuffisantes, le mouvement syndical est divisé.

Nous devons continuer à convaincre et à participer aux collectifs locaux de défense et initiatives unitaires, interpellier les députés et avancer les propositions de la FSU. Il sera important d'être présent dès la rentrée au moment du projet de financement de la sécurité sociale (PLFSS).

Sophie Duquesne

CONSEIL DELIBERATIF NATIONAL

(suite de la page 4)

de tous les enseignants d'EPS, qu'ils soient affectés en établissement ou sur zone de remplacement et leurs conditions d'emploi et pour que leur nombre soit suffisant pour assurer les suppléances.

Le SNEP dénonce la scandaleuse campagne ministérielle relayée par les rectorats : "goûtez à l'enseignement, devenez vacataires". Après des années de promotion sur le thème "enseignant et si l'avenir c'était vous ?" condamner des milliers d'étudiants au chômage à entrer dans le métier par la précarité est honteux ! Des milliers de vacataires, contractuels peuvent témoigner que c'est une galère. Le SNEP appelle à participer au rassemblement contre la précarité organisé à l'initiative du SNES le 16 juin à Paris.

Le niveau de recrutement de nouveaux professeurs et agrégés d'EPS est un enjeu qui concerne à la fois la place et le développement de l'éducation physique et du sport scolaire dans le système éducatif, les conditions de travail et d'emploi des personnels et l'avenir de milliers d'étudiants en STAPS.

Dans le prolongement des mobilisations qu'a connues la filière EPS/STAPS cette année, le SNEP continue à exiger des recrutements supplémentaires pour 2004 et à faire valoir les besoins en enseignement d'EPS titulaires dans tous les niveaux d'enseignement et de formation.

LOLF

Un travail syndical et intersyndical doit être mené afin de continuer à informer les militants et d'approfondir les enjeux de la LOLF (Loi Organique sur la Loi de Finances) et ses conséquences.

Concernant la syndicalisation

Syndiquer ou resyndiquer un ou deux collègues par département c'est possible ! Nous devons prendre cette dernière initiative pour atteindre l'objectif que nous nous étions fixé.

Elections européennes

Le SNEP considère que, quels que soient les résultats des élections européennes et les éventuelles modifications gouvernementales, le renforcement de l'activité revendicative sera indispensable.

Voté à l'unanimité.

ELECTION au SECRETARIAT NATIONAL

Conformément à l'article 14 des statuts, le C.D.N a procédé à l'élection au Secrétariat National d'Alain GOUDARD (académie de MONTPELLIER).

Préparation de la rentrée 2004

Dans tous les établissements, se prépare actuellement la rentrée 2004. Vous trouverez ci-joint quelques éléments sur les principaux dossiers qui nécessitent la vigilance des équipes. Le SNEP Atout, bulletin mémento n° 677 du 20 novembre 2002 contient l'ensemble des textes et ressources pour vous aider (nous en noterons ci-dessous sous la forme S.A. page X.)



Installations sportives :

Faire valoir les besoins réels en rapport avec les programmes officiels et les examens d'EPS et avec le sport scolaire du mercredi après-midi. Ce peut être l'occasion de formuler des propositions concernant la construction, la rénovation d'installations sportives

Faire le point des problèmes relatifs à la sécurité dans la pratique des APSA dans les installations existantes (document synthétique écrit, signé du chef d'établissement, adressé au propriétaire des installations, indiquant les problèmes, suggérant des aménagements, etc...)

Heures-poste et HSA :

Il est par l'action toujours possible de faire bouger des éléments de la DHG. Il faut partir de l'analyse des différentes situations, mettre en avant les exigences et propositions de l'équipe.

– **vérifier la bonne application des horaires officiels (S.A. p 67)**

– **refuser les décisions anormales :**

- complément de service imposé à un collègue pendant que persistent des HS ou lorsqu'un projet permettrait d'éponger "l'excédent"
- menace de disparition de forfaits AS ou refus de prendre en compte ceux-ci (cf temps partiels)
- refus de prendre en compte le droit à coordination
- poste à cheval sur trois établissements

Si du fait d'un "excédent horaire" (parfois faible) un poste est menacé de partition ou de disparition, il faut en tout état de cause demander son maintien en formulant des propositions d'utilisation de cet excédent (soutien en EPS, projet natation, ouverture d'une option, de l'enseignement de déter-

mination, d'un atelier de pratique en LP, 3 profs pour 2 classes dans certaines activités...).

Les emplois du temps

C'est le moment où « se choquent » contraintes liées aux installations, aux niveaux d'enseignement (horaires EPS, examens EPS, stages dans la voie professionnelle, etc...), exigences disciplinaires (répartition des horaires d'EPS, temps entre 2 séances d'EPS, créneaux d'utilisation des installations, normes de sécurité, regroupement de classes...), souhaits des collègues (en terme de demi-journées libres, de niveaux de classe...) et droits des collègues (forfait A.S dans le service, décharge de service en cas de service partagé entre 2 établissements de 2 communes différentes, aménagement de service pour les collègues exerçant à temps partiel, ...). Cela nécessite échange dans l'équipe et propositions communes auprès du chef d'établissement.

Certaines situations doivent faire l'objet d'un refus catégorique (S.A. p 63) :

- journée de 7h ou plus
- découpage anormal des horaires : 3h consécutives, 2 tranches horaires pour une même classe dans la même journée
- regroupements de classes anti-pédagogiques
- emploi du temps établi autoritairement sans tenir compte de la disponibilité des installations, de leurs capacités d'accueil
- volonté d'imposer plus de 1 HSA par collègue (voir ci-dessous)
- etc.

Une réflexion propre et des exigences doivent être mises en avant pour les collègues en poste avec complément de service.

Les heures supplémentaires (HS)

Des chefs d'établissements continuent à "ignorer" le décret du 13/10/89 et à imposer deux HSA. En refusant de faire plus d'une heure, vous ne faites qu'appliquer la réglementation. D'autre part, pour de nombreux chefs d'établissements, la notion de déficit ne commence qu'à partir du moment où il a imposé à chaque enseignant 1 parfois 2 HS. C'est ainsi que là où un poste pourrait être créé, cohabitent des HS et un groupement d'heures effectué par un collègue qui se retrouve ainsi sur deux établissements, voire plus. Il est alors indispensable d'organiser le refus collectif des HS. Dès que l'équivalent d'un demi poste peut être obtenu (et à plus forte raison un poste entier) ou qu'un complément de service sur un autre établissement peut être évité. Cela passe par un débat dans l'équipe pédagogique et avec les autres disciplines.

Des cas d'exemption des HS sont prévus (S.A. p 20) (pb de santé, temps partiel, décharge de service, ...)

Le projet EPS

Il inclut la programmation d'APSA et doit faire l'objet d'une réflexion collective, spécifique à chaque niveau d'enseignement, pouvant déboucher sur des évolutions / modifications en matière de programmation d'APSA, d'organisation de l'EPS (y compris sur les sorties et stages pour l'année suivante).

De même, la participation des enseignants d'EPS aux IDD en collège, aux TPE en lycée ou aux PPCP en LP doit être posée avec les exigences que cela implique en terme d'heures et de déboulements.

Doit être également désigné dès juin le (la) coordonnateur (trice) pour l'an prochain.

Le sport scolaire :

La confection des emplois du temps dans le cadre de la DHG est le moment où se pose l'enjeu du forfait A.S pour chaque enseignant d'EPS (affecté sur poste complet ou avec complément de service (avec parfois nécessité d'harmoniser entre les 2 établissements), à temps complet ou temps partiel, dans la confection des emplois du temps (S.A. p 19 et 71).

Nous appelons les équipes à être très vigilantes pour que comme le prévoit la réglementation, le forfait indivisible de 3 h d'AS soit prévu dans le service de tous les enseignants d'EPS (y compris ceux qui arriveront à la rentrée après mutation) ; et pour que soit libéré le mercredi après midi dans les emplois du temps des élèves. La fin d'année c'est aussi le moment de la réflexion sur le fonctionnement de l'UNSS (réunion-bilan au niveau AS, district ou départemental).

Les crédits pour l'EPS

Un C.A de fin d'année a du ou doit examiner le compte financier de l'année.

C'est le moment de faire le bilan des crédits qui ont été affectés pour que fonctionne l'EPS et de faire des propositions pour l'année suivante.

**Sur tous ces points,
il faut intervenir,
mais pas seul !**

Il est encore temps, fin juin pour les équipes d'établissement de faire connaître leurs besoins : courriers à l'IA, au Recteur, au conseil général ou régional, aux parents, à la presse...

Le SNEP départemental ou académique doit être informé de vos demandes. C'est le moyen de relayer vos interventions et d'avancer ensemble sur vos besoins.

Serge CHABROL

BARRES DES DERNIERS PROMUS par échelon CAPN 2003-2004 AGRÉGÉS

AFFECTÉS DANS LE SUPÉRIEUR NOTÉS SUR 100

	GRAND CHOIX	CHOIX
Du 4ème au 5ème	85 né le 21.05.75	
Du 5ème au 6ème	87 né le 04.11.72	86 né le 30.03.74
Du 6ème au 7ème	89 né le 12.09.69	89 né le 06.08.71
Du 7ème au 8ème	91 né le 01.06.66	91 né le 01.06.68
Du 8ème au 9ème	93 le 06.09.63	93 né le 13.02.65
Du 9ème au 10ème	95 né le 30.04.58	95 né le 01.11.59
Du 10ème au 11ème	97 né le 02.02.53	97 né le 06.01.56

AFFECTÉS DANS LE SECOND DEGRÉ, NOTÉS SUR 40 ET 60

	GRAND CHOIX	CHOIX
Du 4ème au 5ème	81 né le 26.03.76	
Du 5ème au 6ème	83,50 né le 25.07.72	80,50 né le 27.06.74
Du 6ème au 7ème	86 né le 15.03.70	82,50 né le 17.03.68
Du 7ème au 8ème	89,20 né le 22.03.68	86,20 né le 21.02.65
Du 8ème au 9ème	92 né le 26.12.63	88,70 né le 23.12.60
Du 9ème au 10ème	94 né le 21.07.59	92 né le 06.05.57
Du 10ème au 11ème	96,50 né le 28.06.53	94 né le 01.05.50

RYTHMES D'AVANCEMENT AGREGES

	Grand Choix	Choix	Ancienneté
Du 1er au 2ème			3 mois
Du 2ème au 3ème			9 mois
Du 3ème au 4ème			1 an
Du 4ème au 5ème	2 ans	/	2 ans 6 mois
Du 5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans
Du 10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Invention d'un sifflet hygiénique : le « Wizzball »

Nom : Michel Flageollet
Professeur d'EPS retraité depuis septembre 2003.

Origine : Vosgien

Lieu d'exercice :

Lycée de Gérardmer.

Michel nous envoie son invention :

un sifflet manuel anti-contamination, un progrès important au niveau de l'hygiène lorsque les élèves s'échangent le sifflet.

Très pratique (y compris dans les manifs) sa manipulation, attrayante, sa grande solidité ont obtenu durant

5 ans d'expérimentation et d'utilisation, l'adhésion de tous les élèves, en assurant un arbitrage de qualité. En vente actuellement chez CASAL, il sera dans les catalogues de rentrée 2004 à la CAMIF – SCORE boutique UNSS.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 juin 2004

Snep – Snes – Snesup – Snuep (FSU)

Recrutements dans le second degré Le ministère de l'Education nationale prévoit de fermer une cinquantaine de concours à la session 2005

D'après un extrait de la note de service sur les concours 2005, dont l'authenticité est avérée et dont la publication au Bulletin Officiel est prévue la semaine prochaine, le ministère de l'Education Nationale prévoit de nombreuses fermetures de concours externes et internes.

Outre la physique appliquée (Capes externe et interne), la philosophie (Capes interne), l'EPS (troisième concours), plusieurs groupes de disciplines sont particulièrement touchés :

- les langues à faible diffusion (arabe, hébreu, portugais ...), la langue corse et l'ensemble des langues régionales - pour lesquelles il n'y aurait plus aucun recrutement - ainsi que l'allemand ;
- les disciplines d'enseignement technologique (génies mécanique, industriel, civil, électrique et hôtellerie-tourisme ...), à la fois au Capet externe et au Capet interne ;
- certaines disciplines d'enseignement professionnel dont allemand-lettres (Caplp2 externe) et génie électrique option électronique (Caplp2 externe et interne).

Ces fermetures se cumuleraient avec les diminutions de postes qui pèsent sur les concours maintenus à la session prochaine, sachant que le non-remplacement de 5 000 départs dans le second degré, pour la deuxième année consécutive, est en perspective dans le projet de budget 2005.

Décidées sans concertation et censées être annoncées au détour d'une note de service publiée à la veille des vacances, ces mesures réduiraient à néant les projets professionnels de milliers d'étudiants. Imposeraient la fermeture de préparations aux concours mises en place par les universités et les IUFM à la prochaine rentrée et condamneraient des filières universitaires et des enseignements scolaires déjà particulièrement fragilisés.

Elles sont par ailleurs en totale contradiction avec les discours officiels sur la promotion des langues et des enseignements technologiques et professionnels. Concernant ces derniers, il y a à l'évidence la volonté de détourner le vivier des Capet vers les concours de professeurs de lycée professionnel sans qu'il soit apporté de solution de fond aux difficultés de recrutement dans l'enseignement professionnel. Et le tarissement des recrutements dans ces filières – correspondant par ailleurs à des secteurs d'activité où l'offre d'embauche est loin d'être satisfaite – confirme la volonté du ministère de multiplier les fermetures de sections d'enseignements professionnels et d'enseignements technologiques jugées trop coûteuses en moyens et de désengager le service public de sa mission au profit des formations en alternance par les collectivités régionales et les chambres patronales.

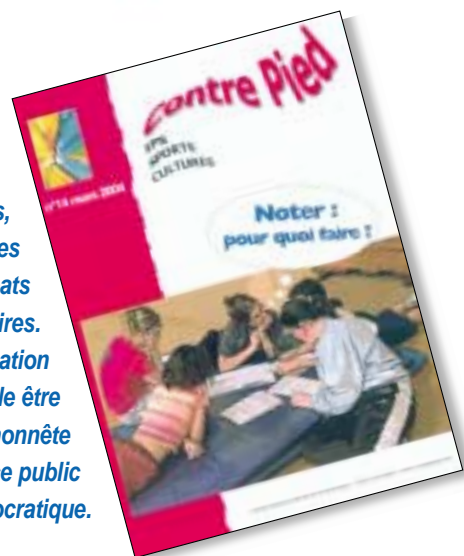
Les syndicats de la FSU signataires en appellent au ministre pour qu'il renonce à ces fermetures et que soit ouverte sans délai une concertation pour mettre en place une programmation pluriannuelle qui prenne en compte la nécessité d'améliorer le système éducatif et d'élever le niveau de qualification dans notre pays. Ils appellent les étudiants, les enseignants, les formateurs à intervenir dans ce sens à leurs côtés.

Contre Pied

EPS
SPORTS
CULTURES

N° 14

*La notation,
dans les paroles
d'élèves et de profs,
dans les pratiques
et dans les débats
contradictaires.
La notation-évaluation
peut-elle être
un outil honnête
d'un service public
d'éducation démocratique.*



Bon de commande

**A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris**

exemplaire(s)

du n° 14 de Contre pied :

Noter :

pour quoi faire ?

} X 12 € (+ 2 € de port)

6 numéros pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

**Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source**

(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :